



159^e session du Synode, 9 décembre 2009

Rapport du Conseil synodal sur un concept de formation visant à faciliter la mise en œuvre des Visions prospectives II

En bref

Le rapport propose un concept de formation pour les responsables d'église, pour les aider à mieux saisir les enjeux des changements inhérents à la mise en œuvre des changements structurels découlant des Visions prospectives II.

1. Contexte

Dans sa session du 12 décembre 2007, le Synode a adopté les Visions Prospectives II dans lesquelles figurent des pistes liées au redimensionnement des activités de l'EREN :

Pistes

1. Recherche de nouveaux financements
2. Imaginer de nouveaux projets
3. L'Église soutient le CSP pour le démarrage de nouveaux projets
4. Négocier une plus grande reconnaissance du travail de l'Eglise comme "Eglise d'intérêt général"
5. **Offrir une formation aux responsables paroissiaux pour entrer dans ces pistes :**
 - Objectif :** Être capable, comme acteur de l'Eglise, de saisir les enjeux des changements et de les traduire en actions dans son propre contexte
 - Action :** L'EREN organise une formation pour les responsables d'Eglise, avec des modules de base communs à tous, puis des modules en fonction des responsabilités.

De l'adoption des Visions prospectives découlent toute une série de résolutions, dont la résolution 155-J. Le présent rapport vise à donner une réponse en particulier au point e) tel qu'il figure ci-dessous :

Résolution 155-J

Le Synode décide de la mise en œuvre des propositions suivantes et charge le Conseil synodal de proposer au Synode, dans sa session de décembre 2008, les pistes qui permettront de les réaliser :

- a) Décrire systématiquement les financements pour les actions auprès de l'ensemble des habitants du canton de Neuchâtel et définir des critères.
- b) Imaginer de nouveaux services en fonction de besoins nouveaux.
- c) Définir les critères qui permettront de soutenir les nouveaux projets diaconaux en lien avec le CSP.
- d) Négocier avec l'Etat comme avec d'autres institutions publiques (Université, lycées, autres écoles, Hôpitaux, Homes,..) une plus grande reconnaissance institutionnelle et financière du travail accompli. De même, chercher à obtenir de l'Eglise Berne-Jura-Soleure une subvention comme participation à l'aumônerie de l'Université et des autres Ecoles qui accueillent des étudiants de ces cantons.

- e) **Proposer aux responsables paroissiaux un accompagnement dans la mise en place des nouvelles pistes.**

2. Démarche de travail

En novembre 2008, un mandat a été remis au centre cantonal ThEF avec pour objectif de proposer un concept de formation. La première étape a consisté en une définition plus précise de l'utilité et de la fonction d'un tel projet de formation. Car pour se donner un maximum de chances, un projet de formation dans l'EREN devrait obéir à un certain nombre de conditions structurelles :

- il doit répondre à (ou aller à la rencontre de) un besoin réel des paroisses ou des services cantonaux (aumôneries, enseignement religieux, diaconie, mission et entraide,...).
- il doit s'articuler avec les besoins de formation susceptibles d'émerger dans la phase de réorganisation et de transition liée à la mise en place des Visions prospectives.
- il doit s'articuler avec les besoins usuels liés à la vie institutionnelle de l'Eglise.
- il doit aussi être pensé en réseau, en ne faisant pas double emploi avec les offres de formation similaires offertes par d'autres institutions de formation (OPF, université, université populaire, institutions offrant de la formation continue tout public, etc.).

En termes d'objectifs, un nouveau projet de formation devrait :

1. contribuer au développement de l'EREN et à la consolidation de son fonctionnement.
2. contribuer à fournir des outils et des ressources permettant à l'EREN de réagir avec souplesse et rapidité à des besoins nouveaux.
3. soutenir efficacement les stratégies de renforcement du sentiment d'appartenance à l'Eglise actuellement déployées par l'EREN et les futurs projets qui seront mis en place dans ce sens.
4. pouvoir s'appuyer sur les ressources offertes par l'EREN en matière d'information et de communication.

La deuxième étape a consisté en la définition de divers thèmes qui pourraient être proposés. Les thèmes retenus par le Conseil synodal sont les suivants :

- Apprendre à (se) fixer des priorités et faire des choix, déterminer des objectifs, favoriser l'adhésion des autres
- Gestion de projet : Comment mobiliser les personnes autour d'un projet commun, comment le monter ? comment le rendre visible ? comment le faire partager ? comment le financer ? comment l'évaluer ?
- Oser parler d'argent, apprendre à donner une valeur monétaire aux activités et services proposés à la communauté.
- Collaborer avec diverses instances d'Eglise, savoir qui fait quoi, comment, connaître le fonctionnement de l'EREN.
- Promouvoir une Eglise ouverte et soigner ses relations publiques : consolider les liens avec les Eglises sœurs, d'autres communautés religieuses, les autorités communales.
- Apprendre à utiliser les fichiers paroissiaux dans le but d'instaurer des liens avec les nouveaux membres, de soigner les liens avec les membres proches ou distancés.
- Apprendre à rédiger un document à remettre aux nouveaux habitants par l'intermédiaire des administrations communales.

3. Concept de formation

Le concept de formation prévoit de donner une large place aux compétences existantes et de valoriser le plus possible l'expérience et l'expertise déjà présentes dans l'EREN. Les intervenants viendront en majorité des instances de l'EREN.

La formation sera avant tout concrète, en lien direct avec les activités et services proposés par les paroisses. Une large place sera faite à l'échange d'idées et de pratiques entre les participants.

Pour des raisons évidentes d'économie de moyens financiers et de rationalisation du temps de formation, il est prévu une structure aussi légère que possible : deux journées cantonales de formation seront organisées, durant lesquelles les sujets seront abordés sous forme de micro-formations de 3 à 4 heures. Plusieurs sujets seront traités en parallèle, ce qui devrait permettre à toute personne intéressée d'aborder quatre sujets sur les deux journées.

4. Points forts du concept

Pour les participants : pouvoir acquérir en un minimum de temps des connaissances spécifiques et précises sur des thèmes d'actualité dans leur paroisse. Pouvoir se former sur plusieurs sujets, obtenir un bon aperçu de certains thèmes et être capable de déterminer ensuite s'il existe un besoin d'approfondissement, un besoin de suivre une formation auprès d'un autre organisme. Apprendre à connaître des personnes ayant les mêmes préoccupations dans d'autres paroisses, échanger avec elles, partager ses expériences, créer des liens.

Pour les intervenants internes : voir reconnue et valorisée leur expertise dans un domaine particulier. Pouvoir s'essayer à la formation d'adultes dans un cadre bienveillant et enrichissant. Pouvoir compter sur un encadrement par des formateurs d'adultes expérimentés lors de la préparation des modules. Pouvoir compter sur l'apport des participants.

Pour l'institution : Offrir aux personnes expertes dans leur domaine un moyen de valoriser leurs compétences, de les reconnaître, certaines compétences ayant été acquises lors de formations externes payées par l'institution. Favoriser le sentiment d'appartenance en permettant à des personnes de différents horizons, étant confrontées à des problèmes identiques, de se rencontrer et d'échanger. Offrir une formation couvrant un large spectre de thèmes à un coût raisonnable.

5. En conclusion

Le concept de "journée cantonale de formation" est nouveau pour l'EREN, et répond tant aux conditions structurelles qu'aux objectifs énumérés ci-dessus, tout en ne générant qu'un minimum de frais. A la fin de chaque journée cantonale de formation, une évaluation du concept sera menée auprès des intervenants et des participants.

Répondant aujourd'hui à une demande concrète mais formelle (point e) de la résolution 155-J), il se pourrait que ce genre de manifestation de formation puisse être repris à l'avenir pour traiter rapidement et efficacement d'autres sujets, en fonction de l'actualité de l'EREN ou des demandes des paroisses par exemple.

Résolution

Le Synode prend acte du concept de formation proposé et charge le Conseil synodal de le mettre en œuvre.